

Régie autonome des transports parisiens

Décision n° 5669 du 5 juin 2007 portant délégation de pouvoirs du directeur du département gestion et innovation sociales (GIS), chef de l'établissement GIS au responsable de l'unité prévention et santé au travailNOR : *DEVT0758010S*

Le directeur du département et chef de l'établissement GIS,
Vu le décret n° 59-157 du 7 janvier 1959 relatif à l'organisation des transports de voyageurs dans la région parisienne ;
Vu le décret n° 59-1091 du 23 septembre 1959 portant statut de la RATP ;
Vu le décret n° 89-410 du 20 juin 1989 relatif à l'organisation de la RATP ;
Vu la note générale n° 4714 du 3 mai 1990 relative à l'organisation générale de la RATP ;
Vu la délégation de pouvoirs consentie le 20 septembre 2004 par le président directeur général de la RATP au directeur du département GIS, chef de l'établissement GIS (note générale n° 5535),
Décide :

Article 1^{er}

De déléguer au responsable de l'unité prévention et santé au travail, la présidence du comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail (CHSCT) de l'établissement GIS.

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère de l'écologie, du développement et de l'aménagement durables de la République française.
Fait à Paris, le 18 juin 2007.

*Le directeur du département
et chef de l'établissement GIS de la
RATP*